

L'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités dresse le bilan de sa première année d'existence

123 missions d'appui au bénéfice de 82 collectivités : un bilan très positif pour l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22), créée il y a un an par le Conseil général et l'Association des Maires de France dans l'objectif d'aider les communes et autres collectivités locales à assurer la maîtrise d'ouvrage de leurs projets, qu'ils relèvent de l'assainissement, de la voirie ou du bâtiment. Vendredi 20 décembre à la salle Hermione à Plouha, Claudy Lebreton, Président du Département des Côtes d'Armor, convie l'ensemble des maires du département et des présidents des EPCI à la première assemblée générale de l'agence, pour dresser notamment le bilan de la première année d'existence. A cette occasion, trois maires qui ont eu recours aux services de l'agence apporteront également leur témoignage.

UN SERVICE ADAPTÉ AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR MENER À BIEN LEURS PROJETS : VOIRIE, AMÉNAGEMENT URBAIN...

Les collectivités ont souvent des services techniques réduits et se trouvent à gérer des problèmes techniques de plus en plus complexes : économies d'énergie, bilans carbone, assainissement... Créée il y a un an par le Conseil général et l'Association des Maires de France en raison du retrait de l'Etat dans ses missions d'ingénierie, et de la demande des collectivités locales de bénéficier d'un service d'assistance et de conseil pour la mise en œuvre de leurs projets, l'ADAC 22 propose une assistance à maîtrise d'ouvrage complète dans les domaines de la voirie, de l'aménagement urbain, du bâtiment et de l'assainissement collectif. Présidée par Claudy Lebreton, l'agence compte actuellement sept agents : un expert en voirie, deux autres en assainissement et un troisième en bâtiment, un agent chargé du secrétariat, un responsable administratif et financier, et un directeur, Gilles Mengual.

UN BILAN TRÈS POSITIF AU BÉNÉFICE DE 82 COLLECTIVITÉS

A ce jour, l'agence compte 157 adhérents, dont 144 Communes, 11 EPCI, 1 CCAS, 1 Syndicat. 84 % des adhérents sont des communes de moins de 2 000 habitants. 123 dossiers ont été traités : 43 portaient sur l'assainissement, 29 sur le bâtiment et 51 sur la voirie. Parmi les objectifs que se fixe l'ADAC22 en 2014 : conforter les actions menées en 2013 et renforcer les effectifs pour répondre de façon encore plus efficace aux sollicitations (prioritairement en voirie).

Programme presse

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAC 22

Vendredi 20 décembre de 16h30 à 17h15, salle Hermione à PLOUHA :

- ▶ Mot d'accueil de Philippe Del Sol, Maire de Plouha
- ▶ Intervention de Claudy Lebreton, Président du Conseil général et de l'ADAC22
- ▶ Bilan de la première année par Gilles Mengual, Directeur de l'ADAC22
- ▶ Témoignage de trois maires adhérents de l'ADAC22 qui ont bénéficié de l'appui de l'ADAC22 sur des projets structurants

Contact presse

Stéphanie Prémel

Tél. 02 96 62 63 28

Courriel. PREMELStephanie@cg22.fr

Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr | Espace presse